

# ORGANISATION DE FIN D'ANNÉE 2021-2022

## TRAVAUX - RAPPORTS DE STAGE - EPREUVES INTÉGRÉES 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> SESSIONS

(Organisation sous réserve des consignes sanitaires en application)

Chers étudiantes et étudiants

Nous voici bientôt en fin d'année scolaire 2021-2022, vous trouverez, ci-dessous les dates et heures des prochains dépôts de travaux selon les heures d'ouverture du secrétariat de l'IRG, des rapports de stage, des Epreuves intégrées et l'horaire, non détaillé, de la passation des examens et des Epreuves intégrées (E.I.) de 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> session, valables pour toutes sections.

Les horaires de passage seront transmis aux étudiants éligibles pour les Épreuves intégrées de 1<sup>e</sup> ou de 2<sup>e</sup> session dès que les délibérations des UE seront finalisées. L'affichage se fera aux valves de l'IRG. et sur IRG-Moodle

### Pour toutes les sections d'enseignement supérieur

**1<sup>e</sup> SESSION** : - Dépôt « papier » au secrétariat et envoi par messagerie :

- des Rapports de stage : 28 /04/2022 avant 20h00
- des exemplaires des E.I. (selon les dossiers des E.I.) : 31/05/2022 avant 20h00
- **Inscription à la passation de l'E.I. (date limite fixée le 31/05/2022 (\*))**

- Passation (épreuve orale)

- de l'E.I. : du 11/06/2022 au 18/06/2022

*Voir encadré rouge, à la page suivante, concernant les consignes de dépôt des différents documents.*

*(\*) Nous attirons votre attention que l'inscription à la passation de l'E.I. en 1<sup>e</sup> et/ou 2<sup>e</sup> session est fixée au plus tard le 31 mai 2022. Cette procédure valide le dépôt du travail de l'E.I. et l'accès à l'épreuve orale*

**2<sup>e</sup> SESSION** : - Dépôt « papier » au secrétariat et envois par messagerie :

- Travaux et Rapports de stage: 25/08/2022 avant 20h00
- des exemplaires l'E.I. : 05/09/2022 avant 20h00

- Passation

- des examens : du 29/08/2022 au 03/09/2022 selon horaire (voir site internet)
- de l'E.I. : du 24/09/2022 au 01/10/2022

*Voir encadré rouge, en dernière page, concernant les consignes de dépôt des différents documents.*

### Pour les sections CESS Complément – CESS Humanités générales

**1<sup>e</sup> SESSION** : - Dépôt « papier » au secrétariat et envois par messagerie :

- des exemplaires de l'E.I. : le 31/05/2022 avant 20h00
- Inscription à la passation de l'E.I.(date limite fixée le 31/05/2022 (\*)).

- Passation (épreuve orale)

- Passation de l'E.I. : le 20/06/2022 au 25/06/2022

*Voir encadré rouge, en dernière page, concernant les consignes de dépôt des différents documents.*

*(\*) Nous attirons votre attention que l'inscription à la passation de l'E.I. en 1<sup>e</sup> et/ou 2<sup>e</sup> session est fixée au plus tard le 31 mai 2022. Cette procédure valide le dépôt du travail de l'E.I. et l'accès à l'épreuve orale.*

**2<sup>e</sup> SESSION** : - Dépôt « papier » au secrétariat et envois par messagerie :

→ Travaux : le 25/08/2022 avant 20h00

→ des exemplaires de l'E.I. : 05/09/2022 avant 20h00

- Passation

→ des examens du 29/08/2022 à partir de 17h00 à 21h00

→ de l'E.I. : du 24/09/2022 au 01/10/2022

Voir encadré rouge concernant les consignes de dépôt des différents documents.

Pour rappel, les dépôts « papiers », au secrétariat de l'IRG, des Epreuves intégrées, Rapports, Travaux et Inscription aux E.I, se feront exclusivement dans ses heures d'ouverture. N'attendez pas la dernière seconde pour vous y présenter.

### **Remarques générales**

Les évaluations pour les Epreuves intégrée (Oraux) se feront en présentiel selon les consignes sanitaires en application (modifications possibles).

Les évaluation de 2<sup>e</sup> session se feront en présentiel à l'IRG selon les consignes sanitaires en application (modifications possibles).

#### **IMPORTANT – A LIRE**

Tous les documents déposés (Travaux, Rapport de stage, Épreuve intégrée) sont OBLIGATOIREMENT et sous les formes suivantes :

1°) **Déposés en version PAPIER** au secrétariat selon les dates, les heures appliquées et le nombre d'exemplaires relatif à votre section et à la session (voir calendrier pour chaque section, supra)

2°) **envoyés via courriel au secrétariat** ([sec.guilbert@spfb.edu.brussels](mailto:sec.guilbert@spfb.edu.brussels)) pendant ses heures d'ouverture **ET** aux Chargés de cours selon les consignes suivantes :

→ sous le format exclusif **PDF** et dans le respect de la norme d'écriture suivante :

**SECTION-NOM DE L'UE(NOM DU CHARGÉ DE COURS)-NOM DE L'ETUDIANT, P(rénom -> 1<sup>e</sup> lettre du prénom)-Nom du travail – Xe SESSION.pdf**

Ex : CAP-UEEI-2A(EINSTEIN)-DUPONT,P-La classe inversée-1<sup>e</sup> SESSION.pdf

Ne pas respecter ces consignes conduira à l'ajournement (1<sup>e</sup> session) ou au refus (2<sup>e</sup> session) de la passation de l'Epreuve intégrée ou aux examens. Elles sont cumulatives (version papier et courriel)

L'heure du dépôt papier et messagerie au secrétariat de l'IRG et le respect des consignes détermineront l'acceptation ou le refus des travaux, et par extension, en cas de retard, un ajournement (1<sup>e</sup> session) ou un refus (2<sup>e</sup> session).

Nous vous conseillons vivement de relire les dossiers concernant les Stages et les Epreuves intégrées.

Nous vous remercions de prendre vos précautions et de ne pas tarder à remettre et envoyer vos documents en heures et en temps.

Il n'y aura aucune exception à la règle.

La direction de l'IRG